



© IFRC¹

INTRODUCTION

OCTOBRE 2021

GREEN RESPONSE

L'objectif général des *Green Response* est d'améliorer la durabilité environnementale de l'action humanitaire et de « sauver des vies et atténuer les souffrances sans risquer de porter atteinte à l'environnement ou aux moyens de subsistance, aux biens, à la santé et à la survie des personnes touchées »².

Les crises climatiques et environnementales menacent la survie même de l'humanité, aujourd'hui et à l'avenir. Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement) doit faire sa part pour garantir que son action humanitaire et ses opérations de relèvement ne nuisent pas à l'environnement et pour minimiser sa contribution à l'aggravation des changements climatiques.

Si l'objectif de sauver des vies reste au centre de toute action humanitaire, les *Green Response* étendent le principe de « ne pas nuire » à l'environnement et aux écosystèmes dont dépendent les communautés. Cela implique de prendre des mesures pour les protéger, en reconnaissant qu'un environnement sain renforce la capacité des communautés de s'adapter aux chocs et de s'en relever. Les interventions menées en cas de catastrophe ne doivent pas rendre les communautés touchées plus vulnérables aux crises futures en dégradant l'environnement. En outre, nous pouvons exploiter la puissance de notre réseau pour obtenir des changements positifs.



Les *Green Response* sont une façon d'adapter notre action de façon à améliorer l'impact environnemental de l'aide humanitaire. Elles réduisent au minimum les dégâts causés à l'environnement local, tout en atténuant l'impact mondial des émissions de carbone que nous générons. Elles peuvent également prendre la forme de solutions innovantes visant à avoir un impact positif sur la durabilité.

Les *Green Response* doivent être intégrées dans la préparation, l'évaluation et la planification, ainsi que dans la mise en œuvre de notre aide humanitaire. **Tout le monde a un rôle à jouer pour rendre les interventions plus vertes**, y compris la direction, les secteurs techniques, les services de logistique et de gestion de la chaîne d'approvisionnement et l'administration.

1. Photo : le Croissant-Rouge du Bangladesh recourt à l'énergie solaire pour approvisionner en eau les personnes qui vivent dans les camps de Cox's Bazar. Photo : Ibrahim Mollik / IFRC
2. Politique environnementale du Secrétariat de la Fédération internationale, juillet 2019 : https://www.ifrc.org/sites/default/files/2021-08/20210813_IFRC-Environment-EN.pdf

Pourquoi adopter une approche axée sur des *Green Response* ?



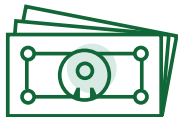
Parce que les communautés dépendent de leur environnement local et, au bout du compte, un environnement dégradé entravera les perspectives de survie et de relèvement des personnes touchées par une catastrophe, accroîtra le risque de chocs futurs et compromettra le développement durable.



Parce qu'en tant qu'humanitaires, nous sommes tenus de respecter le principe de ne pas nuire. Nous sommes avant tout redevables envers les personnes que nous aidons, et nous devons étendre le principe de ne pas nuire à l'environnement.



Parce que nos propres opérations de secours et de relèvement peuvent occasionner indirectement des dégâts environnementaux, en encourageant la déforestation, en surutilisant des ressources naturelles comme l'eau ou en entraînant une pollution.



Parce que cette approche peut s'avérer rentable. Les *Green Response* ne sont pas nécessairement plus coûteuses et la prise en compte des aspects environnementaux peut être plus rentable à long terme. Le délai de rentabilisation des pompes à eau fonctionnant à l'énergie solaire est aujourd'hui relativement court par rapport aux générateurs à combustible fossile, et les efforts de gestion des déchets qui encouragent le recyclage peuvent même générer des revenus pour les communautés.



Parce que les opérations de secours entraînent d'importants efforts logistiques qui ont un coût environnemental. Par exemple, l'opération menée par la Fédération internationale suite au tremblement de terre survenu au Népal en 2015 a engendré l'émission de 11 906 tonnes de CO₂ rien que pour les aspects logistiques et de secours, soit l'équivalent des émissions de carbone capturées par 1 867 hectares de mangroves. Entre 60 et 80 % des émissions de carbone d'une organisation humanitaire type proviennent de sa chaîne d'approvisionnement.



Parce que les normes nationales, les règlements et les engagements internationaux intègrent de plus en plus des éléments liés à une gestion plus durable des ressources naturelles, à l'action en faveur du climat et à la gestion des déchets, autant d'éléments auxquels nous devons nous conformer pour fonctionner efficacement.

En raison des engagements existants, dont :

- La **Charte 2021 sur le climat et l'environnement pour les organisations humanitaires**, élaborée par le CICR et la Fédération internationale et adoptée par des organisations du secteur, qui inclut un engagement à « maximiser la durabilité environnementale de nos programmes et opérations, et réduire rapidement nos émissions de gaz à effet de serre ».
- La **Stratégie 2030 de la Fédération internationale**, qui définit la crise climatique et environnementale comme son premier défi mondial, notant que « nous renforcerons le Cadre de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour une action verte et nous efforcerons de réduire notre propre empreinte climatique et environnementale ». Le **Plan et budget 2021-2025 du Secrétariat de la Fédération internationale** inclut le résultat suivant : « Le Secrétariat de la Fédération internationale et les Sociétés nationales adoptent des pratiques respectueuses de l'environnement et contribuent à la réduction des changements climatiques » (résultat 1.2).
- La **Politique environnementale de 2019 du Secrétariat de la Fédération internationale**, et les politiques similaires en matière de durabilité ou d'environnement mises en place par de nombreuses Sociétés nationales.
- Les **normes énoncées dans les Principes et règles régissant l'assistance humanitaire de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le Code de conduite** pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et pour les ONG lors des opérations de secours en cas de catastrophe (1995) et la Norme humanitaire fondamentale de qualité et de redevabilité, qui disposent tous que nous devons prêter attention aux questions environnementales ainsi que minimiser et pallier les effets négatifs involontaires de notre action sur l'environnement en vertu du principe de « ne pas nuire ».
- Les accords internationaux portant sur la protection de l'environnement que le Mouvement soutient, tels que **l'Accord de Paris** (adopté en 2015 pour mettre en œuvre la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques), **le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030** et **le Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030**.

Groupe de travail sur des Green Response

Le Groupe de travail de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur des *Green Response* (Groupe de travail) a été formé en 2014 par la Croix-Rouge suédoise afin de faire progresser la notion d'intervention verte au sein du Mouvement. Son objectif est de *faire avancer les initiatives qui améliorent l'impact environnemental de l'action humanitaire, sur la base des connaissances, de l'expérience et de la mission du Secrétariat de la Fédération internationale et des Sociétés nationales, et dans le respect des Principes fondamentaux, du principe de « ne pas nuire » et de la notion de « reconstruire en mieux »*³.

Le Groupe de travail sert de réseau informel pour partager les bonnes pratiques et les expériences en matière d'écologisation des interventions et promouvoir une bonne coordination dans ce domaine tant au sein qu'en dehors du Mouvement.

Il est aujourd'hui dirigé par la Fédération internationale et ne cesse de croître. Tout membre de notre réseau est le bienvenu.

Les Green Response exigent la participation de tous

L'écologisation de notre action humanitaire exige que nous agissions sur différents plans :



- sur le plan de nos activités personnelles, en étant plus conscient et respectueux de l'environnement ;



- sur le plan de la conception des interventions de secours et de relèvement d'une opération, ainsi que des activités de préparation en amont ;



- en sensibilisant les employés et les volontaires et en améliorant les activités de nos équipes sur le terrain et le fonctionnement de nos bureaux ;



- sur le plan stratégique, en plaidant en faveur de changements institutionnels dans les politiques et les pratiques de l'ensemble de notre organisation

Les Green Response dans la pratique

Quelques-unes des solutions vertes courantes qui sont reconnues dans le secteur humanitaire sont présentées ci-après. Il existe de plus en plus d'exemples de mesures de ce type qui sont adoptées par les Sociétés nationales.

- Utiliser **une énergie propre dans les projets**, telle que l'énergie solaire pour les pompes à eau ou les abris, ou dans nos propres bureaux ;
- Garantir l'accès à **des sources d'énergie domestique durables** dans les contextes de déplacement, telles que des combustibles de cuisson propres et des réchauds peu énergivores, afin de prévenir la déforestation et la production de charbon de bois ;
- **Réduire les emballages et éliminer les plastiques à usage unique** dans les articles de secours ;
- Promouvoir **le recyclage et l'économie circulaire**, plutôt que l'élimination, l'incinération ou la génération d'une pollution. Une meilleure gestion des déchets peut générer des sources de revenus ;
- Favoriser **un traitement durable des boues de vidange** dans le cadre des grands projets d'assainissement, plutôt que de recourir à des fosses ou à des réservoirs ; cela peut potentiellement engendrer des dérivés utiles comme de l'engrais ou de l'énergie ;
- Promouvoir **une construction durable**, en utilisant des matériaux de construction durables, en réutilisant les débris générés par les catastrophes et en concevant des structures moins énergivores ;
- **Protéger les ressources naturelles** comme l'eau, les arbres et les stocks de poissons, en veillant à ce que la conception et la mise en œuvre de nos activités n'entraînent pas une dégradation de l'environnement ;
- **Réduire l'impact de notre chaîne d'approvisionnement**, en rendant les articles essentiels plus écologiques et en encourageant l'application de meilleures normes environnementales par les fournisseurs ;
- **Optimiser la gestion du parc automobile** afin de réduire la consommation de carburant, et envisager l'utilisation de véhicules électriques ;
- **Acheter des produits fabriqués localement, si les analyses montrent que la qualité et l'impact environnemental des produits locaux sont acceptables, et recourir si possible aux transferts monétaires et à la distribution de bons ;**
- S'appuyer dans la mesure du possible sur **les connaissances et l'expertise locales**, plutôt que de déployer des spécialistes externes.

3. Politique environnementale du Secrétariat de la Fédération internationale, juillet 2019 : https://www.ifrc.org/sites/default/files/2021-08/20210813_IFRC-Environment-EN.pdf

Informations complémentaires

Pour en savoir plus sur le Groupe de travail sur des *Green Response*, veuillez contacter :

Richard Casagrande, administrateur principal, Relèvement et *Green Response*, Fédération internationale

E: richard.casagrande@ifrc.org

